

## 14ème législature

<b>Question N° : 65839</b>	<b>De Mme Anne-Lise Dufour-Tonini ( Socialiste, républicain et citoyen - Nord )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >recherche	<b>Tête d'analyse</b> >politique de la recherche	<b>Analyse</b> > budget. moyens.
Question publiée au JO le : <b>07/10/2014</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Anne-Lise Dufour-Tonini attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la situation de l'emploi scientifique en France. En avril 2014, le Président de la République affirmait que « la recherche doit être une priorité pour la France », rappelant son engagement à « sanctuariser » le budget de la recherche publique. Alors que l'objectif européen est fixé à 3 %, la France ne consacre que 2,3 % de son PIB à la dépense intérieure de recherche et développement, quand l'Allemagne elle a atteint cet objectif. Répondant à une démarche du conseil scientifique du CNRS, elle lui demande d'éclaircir la situation budgétaire de la dépense intérieure pour la recherche et le développement.